



## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE

Le Trait d'Union – 29B avenue des Sources 69009 LYON  
Tél. 04 78 43 21 60 – Fax 04 72 17 98 30 – Courriel : sessad@arimc-ra.org  
427 rue Dechavanne 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE  
Tél. 04 74 02 64 20 – Fax 04 74 02 64 21 – Courriel : sessad.villefranche@arimc-ra.org

### **PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL de la VIE SOCIALE**

Il s'est réuni le mardi 14 octobre 2008, de 18 heures 30 à 21 heures, dans les locaux de l'Antenne de LYON – 29 B avenue des Sources.

<u>Présents</u> :	Madame ESPEJO	(Représentant les parents)
	Monsieur MIARA	(Représentant les parents)
	Madame RICOL	(Représentant l'ARIMC)
	Madame DESFOURS	(Représentant la Mairie du 9 <sup>e</sup> )
	Madame SAINT BONNET	(Représentant le personnel)
	Madame PERRIN	(Représentant le personnel)
	Monsieur FIORENZANO	(Représentant M. L'Inspecteur d'Académie)
	Madame PORTALIER	(Directrice)
<u>Excusés</u> :	Madame BRUNELLO-JEANDEL	(Représentant les parents)
	Monsieur LOUVET	(Représentant les parents)
<u>Absent</u> :	Monsieur CHENODAT	(Représentant les parents)

#### **DATES A RETENIR**

☞ **SAMEDI 15 NOVEMBRE 2008** :  
rencontre annuelle des familles de l'Antenne de VILLEFRANCHE.

☞ **SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008** :  
rencontre annuelle des familles de l'Antenne de LYON.

☞ **DIMANCHE 22 FEVRIER 2009** :  
Loto de l'association - salle l'IRIS à FRANCHEVILLE.

☞ **MARDI 24 MARS 2009** :  
réunion du Conseil de la Vie Sociale.

☞ **DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2009** :  
pique-nique organisé par les parents.

☞ **Dans le cadre du CINQUANTENAIRE de l'ARIMC** :  
Grande Soirée Festive - en octobre ou novembre 2009,  
Grande Manifestation - vendredi 27 (après-midi) et samedi 28 novembre 2009.

#### **LOCAUX DE L'ANTENNE DE LYON**

En référence au Décret n° 2004-287, le Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale du SESSAD précise que celui-ci « donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du Service, notamment (...) les projets de travaux et d'équipement (...) ».

.../...

La réunion débute par la visite des locaux concernés par le projet d'extension. Un document (voir le « Projet d'installation définitive du SESSAD » joint à ce procès-verbal) est remis à chacune des personnes présentes et explicité.

Les membres présents se prononcent à l'unanimité pour soutenir ce projet et pour qu'il soit mis en œuvre sans être lié à l'installation d'un autre établissement de l'Association. Les parents, conscients des conditions d'installation déficitaires, sont prêts à accompagner l'équipe dans cette démarche. Madame RICOL, Administrateur Délégué de l'ARIMC, s'engage à sensibiliser les Administrateurs en demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 21 octobre 2008.

Madame DESFOURS, Adjointe à la Vie Associative et personnes handicapées auprès du Maire du 9ème Arrondissement, est sollicitée pour étudier la possibilité d'un dégrèvement des impôts fonciers qui sont à la charge du SESSAD.

### **ORGANISATION D'UN PIQUE-NIQUE**

Bien que peu de familles aient répondu au questionnaire joint au procès-verbal de la dernière réunion du CVS, le projet d'organiser un pique-nique le **dimanche 20 septembre 2009** est maintenu. Un lieu est toujours recherché.

Les parents réfléchissent à une formule plus attractive qui incite les familles à se mobiliser pour être présents.

### **50 ANS DE L'ASSOCIATION**

L'objectif de cette manifestation est de marquer l'évènement qu'est ce cinquantenaire et d'intégrer au maximum les personnes handicapées.

Plusieurs temps forts sont programmés sur l'année 2009.

- Du 10 au 12 juin, l'ARIMC sera présent à HANDICA, avec un concours du repas « mouliné » : des contacts sont pris avec un grand chef cuisinier pour un parrainage.
- En octobre ou novembre, une grande soirée (dîner dansant) réunira toutes les personnes handicapées, les familles, les salariés.
- Les vendredi 27 novembre après-midi et samedi 28 novembre, se déroulera une grande manifestation festive : stands, ateliers, colloque, spectacles, dîner de gala, ....

Les parents et les salariés du SESSAD qui le souhaitent peuvent se joindre à l'équipe d'organisation.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Adhésion à l'Association**

L'obligation d'adhésion à une Association n'est pas légale. Cependant, nombre d'entre elles n'offrent leurs services qu'à leurs adhérents.

A ce jour, trop peu de familles dont les enfants sont accompagnés par un établissement géré par l'ARIMC sont adhérentes et participent activement à la vie de cette Association.

Le Conseil de la Vie sociale souhaite sensibiliser les parents qui bénéficient de l'accompagnement du SESSAD pour leur enfant à s'engager plus nombreux et plus activement.

### **Groupe de discussion pour les parents**

Le projet mis en place par les deux psychologues n'a pas abouti. Suite à un questionnaire envoyé à toutes les familles pour cibler le lieu, le jour de la semaine, l'horaire et le thème de discussion, l'invitation a été faite à deux reprises et sur chacune des Antennes. Le manque de participants nous a contraints à annuler ces rencontres.

Ce projet pourra être repris, si le besoin en est exprimé par les parents.

### **Activités éducatives**

Un rappel est fait pour que tous les enfants participent au moins une fois par trimestre à une activité organisée le mercredi après-midi, ces regroupements faisant partie de l'accompagnement global du SESSAD.

### **Camps**

En 2009, deux camps seront organisés.

En avril, les plus grands sont invités à préparer (transport, activités, menus, ...) un séjour à LILLE, encadré par les éducatrices. L'hébergement est prévu en auberge de jeunesse, lieu favorisant la rencontre avec d'autres jeunes de toutes nationalités et permettant la gestion libre des repas.

En juillet, les plus jeunes sont conviés à participer à un camp qui se déroulera à FAVERGES (74). Les professionnels des deux équipes assureront l'encadrement, comme les années précédentes.

Le camp, inscrit dans le Projet de Service du SESSAD, n'a pas un caractère obligatoire (ce que certains professionnels déplorent). C'est un temps de rencontre, de découverte, d'échanges et de partage. Son intérêt n'est plus à démontrer. Les bénéficiaires sont très importants au niveau de la prise en charge et du développement de l'autonomie de chaque enfant qui y participe.

**Prochaine réunion du CVS : mardi 24 mars 2009 à 18 heures 30.**

**Les parents élus rappellent qu'ils peuvent être sollicités et qu'ils feront remonter vos questions et vos propositions, le cas échéant, pour en débattre en CVS.**

⇒ Coordonnées des représentants des parents :

Monsieur MIARA, Président : 04 78 05 43 75

Monsieur LOUVET, Vice-Président : 06 76 82 31 97 – ketjnlouvet@aol.com

Madame BRUNELLO-JEANDEL : 06 23 22 52 22 – joellejeandel@yahoo.fr

Madame ESPEJO : 04 78 25 93 98

Madame RICOL : 04 78 87 06 83 – michele.ricol@free.fr

Le Président du CVS,

Bruno MIARA.

## **PROJET D'INSTALLATION DEFINITIVE DU SESSAD**

### **ARGUMENTAIRE**

Ce projet n'est pas récent. Depuis plusieurs années, nous sommes inscrits dans le Grand Projet de Ville, avec une relocalisation dans des bâtiments à construire sur La Duchère, prévue au départ en 2007, puis 2009 et maintenant 2011. A ce jour, nous n'avons aucune certitude, que ce soit pour l'échéance, mais, également, le coût, la superficie et les aménagements.

La demande de l'équipe est que les besoins architecturaux du SESSAD soient pris en compte au même titre que l'ont été ou que le sont ceux des autres structures de l'ARIMC. L'objectif est de pouvoir bénéficier de conditions de travail qui correspondent à l'activité du SESSAD, avec le souci permanent de service rendu et de qualité de la prestation offerte.

### **SITUATION ACTUELLE**

Sans reprendre l'historique des événements qui nous ont amenés à déménager en juillet 2006, nous avons dû nous installer dans des locaux de bureaux, envisagés comme provisoires par l'Association et qui ne sont pas adaptés au fonctionnement du SESSAD.

#### **Les locaux**

- Leur superficie est moindre que celle des locaux précédents,
- il n'y a aucun point d'eau à l'intérieur : ni dans le cabinet médical, ni dans la salle à manger du personnel, ni dans les bureaux,
- les toilettes situées à l'extérieur, sur le palier, sont communes à l'immeuble et utilisées par tous les visiteurs,
- il n'y a pas de wc adapté au déficit des enfants que nous accueillons,
- il n'y a aucune isolation thermique,
- le système de chauffage est obsolète, inefficace et onéreux,
- il n'y a aucune isolation phonique, ce qui pose un très important souci de confidentialité,
- la configuration de l'espace est inadéquate : dimensions des bureaux et des salles,
- les fenêtres de certains bureaux ne peuvent pas s'ouvrir,
- la salle de réunions n'a pas d'ouvertures sur l'extérieur,
- il n'y a pas de salle pour les regroupements éducatifs,
- il n'y a pas de salle d'attente,
- il n'y a pas de salle de plâtres,
- il n'y a pas de salle pour les archives,
- le local pour le stockage du matériel est très petit.

Le CHSCT rappelle régulièrement ces manquements aux conditions d'hygiène et de travail. Le médecin du travail en a fait la remarque lors de sa visite des locaux.

#### **L'espace extérieur**

Nous faisons le constat que l'environnement général présente des aspects nécessaires à notre activité :

- les locaux sont de plain pied,
- la localisation géographique est satisfaisante par rapport à notre périmètre d'intervention,
- la proximité de l'autoroute facilite la liaison avec l'Antenne de Villefranche,
- le stationnement est gratuit,
- l'accès aux transports en commun est proche

Cependant,

- il n'y a aucun emplacement de parking réservé aux handicapés,
- l'accès handicapé n'est pas matérialisé : il est donc fréquemment encombré par des véhicules en stationnement.

Nous notons que le coût de la location est élevé, que les impôts fonciers sont à notre charge et que nous avons besoin de plus d'espace.

L'équipe s'est accommodée de ces conditions, dans la mesure où l'installation était temporaire. Cependant, le temps passant, il devient nécessaire d'envisager l'avenir.

.../...

## **PROPOSITIONS**

Nous proposons une installation définitive. Des travaux conséquents seront nécessairement à programmer. La dépense est importante et il serait dommageable d'investir dans des locaux ne nous appartenant pas. D'autre part, si le financement des travaux est à la charge du propriétaire, le loyer subira une augmentation.

Le propriétaire étant disposé à vendre en 2009, nous demandons qu'une acquisition soit envisagée.

**1/ Acquisition de la surface occupée actuellement.** Un réaménagement complet de la superficie actuelle apportera une amélioration des conditions d'occupation. Cependant, elle ne sera pas complètement satisfaisante.

**2/ Acquisition de la surface occupée actuellement et des locaux disponibles situés sur le même niveau et dans le prolongement, environ 140 m<sup>2</sup>.** Le plateau ainsi constitué pourrait être réaménagé pour répondre aux vrais besoins de fonctionnement du SESSAD.

Outre une redéfinition de la dimension des différents bureaux, sans pour autant les multiplier, il est indispensable :

- d'installer une cuisine avec un évier, non seulement pour le personnel, mais également pour poursuivre et développer les activités engagées avec les enfants,
- d'installer un wc adapté et des toilettes privatives,
- de mettre en place une isolation thermique,
- de mettre en place une isolation phonique,
- de changer les convecteurs électriques et d'installer un système de régulation efficace,
- de disposer d'un cabinet médical qui réponde aux normes sanitaires : confidentialité, espace, point d'eau,
- de disposer d'un bureau qui permette le déroulement des entretiens psychothérapeutiques en toute confidentialité,
- de conserver et de mettre aux normes la piste de marche individualisée qui nous permet de réaliser des enregistrements vidéo, c'est-à-dire lui donner des dimensions suffisantes,
- de créer les salles qui manquent :
  - une salle d'attente,
  - une salle de jeux pour accueillir les enfants lors des regroupements,
  - une salle de confection des plâtres,
- de bénéficier d'une salle de réunion moins exigüe et, qui plus est, aérée,
- d'agrandir l'atelier des paramédicaux pour la fabrication des adaptations personnalisées et pour la réparation des appareillages,
- d'avoir un lieu suffisamment grand pour entreposer le matériel spécialisé et le matériel de rééducation,
- d'avoir un espace de stockage des archives,
- ....

## **FINANCEMENT**

Le propriétaire fait une offre de vente.

Nous n'avons pas encore engagé de négociations.

Le plan de financement sera à établir en fonction des décisions qui seront prises par l'Association et, également, des aides qui pourront être apportées par les instances décisionnaires.

Une somme a, d'ores et déjà, été provisionnée pour les travaux.

(08 octobre 2008)